Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 8 septembre 2026 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Michaël Dubé
Siège #4 - Julie Aubin
Siège #5 - Armand Pellerin
Siège #6 - Guy Joncas

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Robichaud. Madame Lysiane Mercier, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

202-09 2026

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE LA DISPENSE DE LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR EST DONNÉE.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est distribuée dans l'assemblée.

- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAËL DUBÉ
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - **3.1** - Assemblée publique du 10 août 2026
 - **3.2** - Séance ordinaire du 10 août 2026
 - **3.3** - Séance extraordinaire du 1er septembre 2026
4 - AFFAIRES COURANTES
 - **4.1** - Résolution attestant la fin des travaux
 - **4.2** - Transfert de fonds du compte ET10 vers le compte EOP
 - **4.3** - Engagement d'un brigadier scolaire - Année 2026-2027
 - **4.4** - Confirmation de la période de probation et ajustement salarial
 - **4.5** - Demande de soumission - Déneigement des cours municipales / Saison hivernale 2026-2027
 - **4.6** - Adoption du règlement 02-2026 modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme sur les permis et certificats et le zonage
 - **4.7** - Michel Gamache & Frères Inc. - Décompte progressif no 4 pour la réfection des ponceaux du Rang Lafontaine et Rang Terrebonne
 - **4.8** - Acceptation de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

4.9 - Octroi du contrat pour la réparation de deux (2) bornes-fontaines hors d'usage

4.10 - Octroi d'une aide financière pour le party de fermeture du baseball

4.11 - Renouvellement d'une bande complète à l'aréna pour une durée de trois ans

4.12 - Octroi du creusage de fossés

4.13 - Mandat donné à la firme Morency, Société d'avocats

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

5.1 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

5.2 - Point d'information - Le conseiller Michaël Dubé

5.3 - Point d'information - La conseillère Julie Aubin

5.4 - Point d'information - Le conseiller Armand Pellerin

5.5 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

5.6 - Point d'information - Le maire Daniel Robichaud

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

7 - VARIA

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 - Acceptation des comptes

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

203-09 2026

3.1 - Assemblée publique du 10 août 2026

Copie du procès-verbal de l'assemblée publique du conseil tenue le 10 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Julie Aubin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique du 10 août 2026, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

204-09 2026

3.2 - Séance ordinaire du 10 août 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Armand Pellerin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

205-09 2026

3.3 - Séance extraordinaire du 1er septembre 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1er septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er septembre 2026, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

4 - AFFAIRES COURANTES

206-09 2026

4.1 - Résolution attestant la fin des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation, Accélération et Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 18 mai au 26 juin 2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

• le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

• les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

• la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

• un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur ;

• des photos des travaux réalisés;

• les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Michaël Dubé, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

207-09 2026

4.2 - Transfert de fonds du compte ET10 vers le compte EOP

ATTENDU QUE des achats ont été effectués pour le terrain de jeux;
ATTENDU QU'il est nécessaire de transférer la somme de 2 311.28 $ afin de procéder au paiement de ces dépenses;
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal autorise le transfert de la somme 2 311.28 $ du compte ET10 vers le compte EOP afin de permettre le paiement des achats effectués pour le terrain de jeux.

ADOPTÉ

208-09 2026

4.3 - Engagement d'un brigadier scolaire - Année 2026-2027

ATTENDU QUE l'École des Hauts-Sommets accueille de jeunes enfants de niveau primaire, et que plusieurs d'entre eux doivent traverser la route 204 pour s'y rendre ;

ATTENDU QUE le conseil municipal veille à la sécurité de ces jeunes enfants, et qu'il est essentiel d'engager un brigadier scolaire pour l'année 2025-2026, étant donné que la circulation sur cette route est intense et dangereuse ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE AUBIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'ACCORDER le contrat à Monsieur Joël Guillemette pour le poste de brigadier scolaire pour l'année scolaire 2026-2027, au montant forfaitaire de 6 128.02 $, réparti sur 10 mois, soit un versement mensuel de 612.80 $.

ADOPTÉ

209-09 2026

4.4 - Confirmation de la période de probation et ajustement salarial

CONSIDÉRANT que la période de probation de l'employée 02-0014 prévue aux conditions d'emploi est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de la période de probation est satisfaisante;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE son taux horaire soit majoré de 1,50 $/heure, et ce, rétroactivement au 10 août 2026.

QUE la direction générale soit autorisée à apporter les ajustements nécessaires à la rémunération de l'employée.

ADOPTÉ

210-09 2026

4.5 - Demande de soumission - Déneigement des cours municipales / Saison hivernale 2026-2027

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer le déneigement et l'entretien hivernal de ses immeubles afin de maintenir des accès sécuritaires pour les employés, les bénévoles, les usagers et les citoyens;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions pour les travaux de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à solliciter des soumissions auprès d'entrepreneurs pour le déneigement et l'entretien hivernal des cours des bâtiments suivants :

- Complexe municipal (avant et arrière);

- Garage municipal;

- Caserne incendie;

- Point de service de la SAQ;

- L'O.T.J.;

- L'église.

QUE les soumissions reçues soient analysées et présentées au conseil municipal pour décision;

QUE la direction générale soit autorisée à préparer et transmettre tous les documents nécessaires à cette demande de soumissions.

ADOPTÉ

211-09 2026

4.6 - Adoption du règlement 02-2026 modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme sur les permis et certificats et le zonage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement du plan d'urbanisme numéro 04-2016 et son règlement de zonage numéro 05-2016 afin de créer une zone commerciale sur le lot 5 784 569 (Salle du centenaire) et souhaite modifier son règlement sur les permis et les certificats numéro 02-2016 afin de considérer les servitudes de passage notariée existante avant le 19 octobre 2010 comme une rue, une route ou un chemin privé;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 6 juillet 2026 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement numéro 02-2026 a été adopté à la séance du Conseil municipal tenue le 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 10 août 2026, à 18 h 30 à Sainte-Perpétue, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté sans changements lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 août 2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Julie Aubin et dûment résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Perpétue adopte le *Règlement numéro 02-2026 modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme sur les permis et certificats et le zonage.*

ADOPTÉ

212-09 2026

4.7 - Michel Gamache & Frères Inc. - Décompte progressif no 4 pour la réfection des ponceaux du Rang Lafontaine et Rang Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif No 4 pour l'avancement des travaux de réfection des ponceaux du Rang Lafontaine et Rang Terrebonne est dû à l'entreprise " Michel Gamache & Frères Inc. " dont le détail des travaux exécutés à été déposé par la firme ' FQM ';

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GUY JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

De payer, à l'entrepreneur " Michel Gamache & Frères Inc. ", le décompte progressif No 4 et ce, au montant de 90 668.97 $ (taxes incluses) pour l’avancement des travaux de réfection des ponceaux du Rang Lafontaine et Rang Terrebonne.

ADOPTÉ

213-09 2026

4.8 - Acceptation de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande concernant l'immeuble situé au 197, rang Taché Ouest lors de sa réunion du 24 août 2026;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser le propriétaire à garder seulement 2 500 m2 de superficie de terrain au lieu de 3 000 m2 tel que prévu au règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a formulé la recommandation numéro CCU-2026-01;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du CCU et des documents soumis au soutien de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2026-01;

DE REFUSER la demande telle que présentée pour l'immeuble situé au 197, rang Taché Ouest;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à poursuivre le traitement du dossier conformément à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉ

214-09 2026

4.9 - Octroi du contrat pour la réparation de deux (2) bornes-fontaines hors d'usage

ATTENDU QUE deux (2) bornes-fontaines situées sur le territoire de la municipalité sont actuellement hors d'usage et nécessitent des réparations;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une proposition de l'entreprise

MG&F pour effectuer les travaux requis;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 16 000 $, avant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAËL DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise MG&F pour la réparation de deux (2) bornes-fontaines hors d'usage au montant de 16 000 $, plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le budget prévu à cette fin.

ADOPTÉ

215-09 2026

4.10 - Octroi d'une aide financière pour le party de fermeture du baseball

ATTENDU QUE le baseball constitue une activité sportive importante pour les jeunes et les familles de la municipalité;

ATTENDU QUE l'organisation du baseball tiendra son party de fermeture le 11 septembre 2026 afin de souligner la fin de la saison et de reconnaître l'implication des joueurs, bénévoles et entraîneurs;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire soutenir cette activité rassembleuse au bénéfice de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'accorder une aide financière de 1 000 $ à l'organisation du baseball pour la tenue du party de fermeture qui aura lieu le 11 septembre 2026;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la direction générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le versement de cette aide financière.

ADOPTÉ

216-09 2026

4.11 - Renouvellement d'une bande complète à l'aréna pour une durée de trois ans

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'espace publicitaire « bande complète » à l'aréna;

CONSIDÉRANT que l'entente publicitaire prévoit une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite maintenir ce partenariat et les revenus associés à cette visibilité dans les infrastructures de loisirs municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GUY JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal accepte le renouvellement de la publicité de type « bande complète » à l'aréna pour une période de trois (3) ans, conformément aux modalités prévues au plan de visibilité municipal;

QUE le tarif applicable soit celui établi au plan de visibilité en vigueur pour une

bande complète à l'aréna soit 786.00 $ pour les 3 années;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

217-09 2026

4.12 - Octroi du creusage de fossés

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour des travaux de creusage de fossés;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées;

ATTENDU QUE l'entreprise Denis Leblanc a présenté la plus basse soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat pour les travaux de creusage de fossés à l'entreprise Denis Leblanc, celle-ci ayant déposé la plus basse soumission conforme, selon les prix soumis dans son offre.

QUE les dépenses reliées à ce contrat soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉ

218-09 2026

4.13 - Mandat donné à la firme Morency, Société d'avocats

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement saisie d'un dossier relatif à la piscine municipale;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'obtenir un avis juridique et un accompagnement professionnel relativement à ce dossier;

ATTENDU QUE la firme Morency, Société d'avocats, agit à titre de conseillère juridique de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

DE mandater la firme Morency, Société d'avocats, afin de représenter la Municipalité et de prendre toute mesure juridique appropriée dans le dossier de la piscine municipale, incluant l'émission d'avis juridiques, les négociations, les mises en demeure et toute procédure qui pourrait s'avérer nécessaire à la protection des droits et intérêts de la Municipalité.

QUE les honoraires et déboursés relatifs à ce mandat soient payés conformément aux tarifs en vigueur de la firme et imputés aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉ

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

5.1 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

R.I.G.D.L.S. : Réunion la semaine prochaine

5.2 - Point d'information - Le conseiller Michaël Dubé

Voirie : Creusage de fossés se fera bientôt dans les rangs

Parc Industriel : 1 bâtisse qui va se construire, 1 autre en prospection.

5.3 - Point d'information - La conseillère Julie Aubin

PFM/MADA : Comité à monter

Abri des Appalaches : Rencontre demain soir (9 septembre)

5.4 - Point d'information - Le conseiller Armand Pellerin

Service incendie : Belle pratique du service incendie dimanche dernier (6 septembre). Pratique pour les échelles, cordages, équipements etc.

5.5 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

Loisirs : La fin de la saison des activités est arrivée. Le vendredi 11 septembre, il y aura une dernière soirée de baseball, suivie d'une prestation du chansonnier Juan Bélanger-Mercier.

5.6 - Point d'information - Le maire Daniel Robichaud

Transport adapté : 57 % du budget est atteint. Le deuxième autobus doit passer à l'inspection. Le conducteur suivra une formation en sécurité. Des changements à l'horaire sont à prévoir.

Comité incendie de la MRC : Remplacement de la tour de communication à Saint-Marcel. L'équipement sera transféré à la tour de Télus.

MRC : Des impacts liés aux tarifs douaniers sont à prévoir. La MRC proposera une forme de prêt pour certaines entreprises admissibles.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Aucune correspondance.

7 - VARIA

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

219-09 2026

8.1 - Acceptation des comptes

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DES COMPTES EST DONNÉE

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance des journaux déboursés et comptes fournisseurs.

Il est proposé par le conseiller Michaël Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	478 205,89$
Comptes fournisseurs et JG	75 595,10$

Classés en annexe

Greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Daniel Robichaud et madame Lysiane Mercier.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est rappelé que le respect demeure essentiel au bon déroulement des séances. Tout propos irrespectueux, injurieux ou portant atteinte à l'intégrité d'un membre du conseil, d'un employé municipal ou du public ne sera toléré. Advenant que de tels commentaires soient exprimés ou entendus, la présidence se réserve le droit d'exiger l'expulsion de la personne concernée afin d'assurer le maintien d'un climat respectueux et ordonné.

La période des questions débute à 19 : 25 heures et se termine à 19 : 53 heures.

220-09-2026

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 : 54 heures.

Je, Daniel Robichaud, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Daniel Robichaud
Maire

Lysiane Mercier
Directrice gén. et gref. trésorière